



facture reparations suite dégat des eaux qui paye?

Par **koumkoum**, le **05/02/2010** à **16:28**

Bonjour,

est ce que quelqu'un pourrait me dire qui doit payer ?

Suite à une fuite au niveau du chauffe eau notre voisin du dessous (notre propriétaire) a été inondé

donc nous avons fait une déclaration de dégât des eaux à nos assurances respectives.

nous avons reçu un papier disant que notre assurance payait nos dégâts (mais il n'y en a pas) et la sienne les siens.

le propriétaire a fait venir un plombier qui n'a rien arrangé, puis un camion pour insuffler de l'air dans les canalisations. Un bouchon de végétaline a été enlevé (nous ne nous en servons jamais sûrement les anciens locataires puisque nous sommes là depuis 1 an)

C'est donc le propriétaire qui a reçu les factures à son nom et qui a décidé de faire venir telle ou telle entreprise.

celui ci veut que nous payons les factures. Il est vrai qu'il n'est en rien responsable à priori et je peux donc concevoir qu'il n'a pas envie de payer.

L'assurance dit qu'elle doit payer les dégâts (mais il n'y en a pas) mais pas les réparations.

Qui doit payer ?

merci d'avance pr vos réponses qui je l'espère m'éclaireront

Par **COULOMBEL**, le **12/02/2010** à **08:31**

Bonjour!

...Votre chauffe eau a eu une fuite d'eau, et votre voisin d'en dessous, qui est en plus, votre bailleur, a été inondé .Vous avez effectuez chacun, votre déclaration de sinistre à votre assureur respectif.....Quel est le rapport entre une fuite d'eau venant de votre chauffe-eau et les canalisations , que je suppose être d'évacuations des eaux usées ??.....

...c'est en temps que copropriétaire, ou particulier, qu'il a demandé à une entreprise d'effectuer un travail!...

...Ce débouchage de canalisations porte sur la portion du logement d'en dessous (votre bailleur) et votre logement ?????

ou sur toute la longueur des canalisations de l'immeuble ????

...Il faut me répondre ,pour poursuivre !!

Merçi ..12/02

Par **koumkoum**, le **19/02/2010** à **23:57**

bonjour Coulombel, merci de vous pencher sur mon probleme
alors en fait l'eau débordait par le groupe de sécurité du chauffe eau mais le probleme ne venait pas du chauffe eau mais d'un bouchon de végétaline (produit que nous n'utilisons jamais!) dans le tuyau d'évacuation qui est le meme pour l'evier de la cuisine et le chauffe eau quand l'eau de l'évier de la cuisine se vidait cela créait un reflux d'eau au niveau du ballon
Il a demandé à l'entreprise d'intervenir en tant que propriétaire de l'immeuble(je suis locataire) apparemment le débouchage porte sur mes canalisations mais il ont du passer par le logement du dessous (je n'étais meme pas là lors de l'intervention)
merci d'avance